



MRC de Caniapiscau  
100, rue le Carrefour, C. P. 2025  
Fermont (Québec) G0G 1J0  
Téléphone: (418) 287-5339  
Télécopieur: (418) 287-3420  
Courriel: [mrc@caniapiscau.net](mailto:mrc@caniapiscau.net)



## PAR COURRIEL

Fermont, le 3 novembre 2020

Madame Rachel Sebareme  
Coordonatrice du secrétariat de la commission  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom – DQ7 et DQ8  
Questions complémentaires**

---

Madame,

En réponse à la question de la commission au document **DQ7** :

*Quelques infrastructures du projet (des superficies du bassin HPA-Ouest, la digue Nord et le fossé collecteur) sont prévues à l'extérieur des limites du bail minier. Selon l'étude d'impact, « le règlement municipal du TNO Rivière-Mouchalagane, la classe d'usage de la catégorie minière pour cette zone « ressources n'autorise que les activités d'exploration ». Où en sont les démarches d'amendement du règlement de zonage afin de permettre l'exploitation (PR5.2, p. 8-9)?*

**Réponse** : La MRC de Caniapiscau est actuellement en attente d'une demande officielle de la part du promoteur afin de connaître l'endroit exact qui fera office de demande et ainsi débiter les démarches. Si aucune demande n'est réalisée de la part du promoteur, la modification au règlement se fera suite à la révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, la délimitation de la nouvelle zone d'affectation minière serait ainsi réalisée par la MRC.

En réponse aux questions de la commission au document **DQ8**:

*Pour la Ville de Fermont, quels sont les avantages et inconvénients qui sont associés à l'augmentation de la capacité de stockage des résidus miniers et des stériles à la mine du lac Bloom?*

**Réponse** : La Ville de Fermont désire que le projet tienne compte de la protection des villégiateurs principalement ceux situés à proximité. Il va s'en dire que ce projet devra avoir le moins d'impacts possible sur l'environnement malgré l'ampleur de celui-ci, et ce, sans nuire à l'expansion de la mine du lac Bloom et au développement économique de Fermont.

*Est-ce que la Ville de Fermont a documenté les cas d'épisodes de poussières?  
Si oui, veuillez préciser la date ainsi que la durée de ces épisodes (PR5.6, Annexe 5-11, p.5).*

**Réponse** : Non, la Ville de Fermont n'a réalisé aucun relevé officiel à ce sujet. Cependant, lors de la première audience publique concernant l'ouverture de la mine du lac Bloom, une étude avait été demandée à ce sujet au promoteur.

*Quel est l'historique de l'occupation de nature résidentielle et de villégiature sur le pourtour du lac Daigle?*

**Réponse** : La majorité des baux actuels est à des fins de villégiatures sur le pourtour du lac Daigle (23 baux à des fins de villégiatures, 1 bail à des fins d'abris sommaire en forêt, 1 bail à des fins d'intérêts privés, 1 bail à des fins commerciales et 1 camps autochtone (voir la carte jointe)). Les baux ont pris effet pour la plupart il y a une dizaine d'années au moins, des transferts de bail (changement de locataire) ont aussi été réalisés pour certains dans les dernières années.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Marie-Philippe Côté**  
Technicienne en aménagement du territoire et  
agente de développement